



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le mardi 2 février 2021, à 19h30, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Monsieur Alain Chapdelaine	Maire
Madame Dominique St-Laurent	Conseillère
Monsieur Martin Évangéliste	Conseiller
Monsieur Martin Larivière	Conseiller
Monsieur René Courtemanche	Conseiller
Monsieur Denis Dugas	Conseiller
Monsieur Guy Nadon	Conseiller

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Chapdelaine, maire.

Est également présent : Monsieur Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-02-042

12.1. RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2021

Considérant une correspondance reçue le 13 janvier en regard au recensement 2021 de Statistique Canada ;

Considérant que le conseil municipal souhaite exprimer son soutien au recensement 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Nadon, appuyé par M. Martin Évangéliste et résolu:

Le Conseil de la Corporation municipale de Saint-Roch-de-Richelieu appuie le recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

Adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme (sous réserve de son approbation),
ce 3 février 2021, par :

REYNALD CASTONGUAY
Directeur général et secrétaire-trésorier